

aujourd'hui un but aussi vaste, je veux simplement faire ressortir quelques-unes des principales qualités qui leur permirent de faire figurer leur seigneurie, si restreinte d'abord, au nombre des grands fiefs de France.

Un fait regrettable qui empêchera toujours l'étude approfondie de leur histoire, c'est la perte de la majeure partie des documents qui auraient pu nous l'apprendre, et surtout des plus anciens. Le charrier des sires de Beaujeu était riche en titres de tous genres ; leurs officiers de justice, leurs scribes et leurs notaires s'entendaient à dresser des actes qui auraient eu de l'intérêt pour l'historien, et leur château qui ne fut jamais pris, en conservait toute la collection. Malheureusement les ravages que ne produisit pas la guerre, la dispersion les opéra. Ces titres, portés d'abord à Villefranche, puis à Paris, durent éprouver dans toutes ces translations des pertes considérables. Ensuite, l'incendie funeste, arrivé à la Cour des Comptes durant la nuit du 26 au 27 octobre 1737, brûla une quantité de registres et de manuscrits reliés en volumes.

Quant aux titres laissés à Villefranche (1), ils passèrent



(1) Ces titres étaient conservés dans la Chambre des Archives du Beaujolais, appelée *Chambre du Trésor*. Pour avoir une idée de la richesse de ce fonds et des pertes qu'il a éprouvées, il suffit d'en lire l'inventaire dressé par Bellet. L'article suivant, extrait de l'*Almanach astronomique et historique de Lyon*, de 1752, qui m'a été obligeamment communiqué par MM. Poidebard, montre en outre avec quelle sollicitude on veillait sur eux. « Ces archives renferment non seulement tous les anciens papiers, terriers et autres titres de la province, mais encore tous les protocoles des notaires. La Chambre est fermée par trois clefs séparées : l'une entre les mains de M. le Lieutenant général (M. Benoît Jacquet de la Colonge) ; l'autre en celles de M. le Procureur du roi (M. Pierre Chatelain-Dessertines), et la troisième, en